

**DÉPARTEMENT : MOSELLE****COMMUNE :  
DANNE ET QUATRE VENTS****PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2025****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Absents :	1

**Date de convocation**

17/03/2025

**Date d'affichage**

/2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire.**

**Membres présents :** SCHEFFLER Jean-Jacques, VALENTIN Alain, QUIRIN Jean-Jacques, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, JULLIENNE Michel, FRITSCH Christelle, BAE Laetitia, BRUA Dolorès, MALYK France, SANTIAGO Fabrice, WATZKY Lionel, DIEBOLD André.

**Absents excusés :** SCHEFFLER Sylvain (procuration à Nathalie LOZITO-URBES), André DIEBOLD a quitté la séance après le 7<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance :** MALYK France

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION****N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Madame France MALYK.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION****N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
13 JANVIER 2025**

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION****N° 3 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en concertation avec les membres de la commission des finances qui se sont réunis en date du 3 mars 2025 et qui propose le maintien.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,43 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,50 %
- taxe d'habitation : 18,35 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Remarques – observations – rapports au vu desquels la délibération a été adoptée :**

- État 1259 et le document concernant la campagne 2025 de vote des taux des impôts locaux.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION****N° 4 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNÉE 2024**

Sous la présidence de Monsieur Alain VALENTIN, Adjoint au Maire et Vice-Président de la commission des finances, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'exercice 2024 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

- 445 426,18 € en dépenses de fonctionnement et à 557 866,31 € pour les recettes fonctionnement, soit un excédent de 112 440,13 €.
- 340 880,88 € en dépenses d'investissement et à 652 365,65 € pour les recettes d'investissement, soit un déficit de 311 484,77 €.

**BUDGET EAU :**

- 9 609,02 € en dépenses d'exploitation et à 19 454,71 € pour les recettes fonctionnement, soit un excédent de 9 845,69 €.
- 6 692,45 € en dépenses d'investissement et à 9 609,02 € pour les recettes d'investissement, soit un excédent de 2 916,57 €.

**Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :**

- Comptes administratifs de la commune + comptes de gestion fournis par le SGC de SARREBOURG.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION****N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTION : CHIENS GUIDES DE L'EST**

Monsieur le Maire présente le courrier émanant des chiens guides de l'Est de WOIPPY sollicitant une subvention communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents :

- Décide de verser une subvention d'un montant de 150,00 € sous réserve de recevoir le CERFA 12156\*06 qui est à remplir pour toute demande de subvention (si le CERFA n'est pas réceptionné, la subvention ne sera pas payée).
- Précise que le montant sera payé avec le divers inscrit au compte 65748 du budget primitif de cette année.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION****N° 6 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024****BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif 2024,

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : **261 313,10 €**,

Les restes à réaliser étant de **85 000,00 €** en dépenses et de **0,00 €** en recette, le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **0,00 €** correspondant au besoin de financement réel,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de **412 341,25 €**,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N – 1 (après affectation)	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024
<b>Investissement</b>	-50 171.67 €	311 484.77 €	261 313.10 €
<b>Fonctionnement</b>	299 901.12 €	112 440.13 €	412 341.25 €
<b>TOTAL</b>	<b>249 729.45 €</b>	<b>423 924.90 €</b>	<b>673 654.35 €</b>

**Affectation du résultat de fonctionnement :**

- ➔ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) 0,00 €  
(correspondant au besoin de financement réel)
- ➔ Solde disponible en report à nouveau créateur + 412 341,25 €  
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

**Résultat d'investissement (excédent) :**

Compte 001 en recettes d'investissement : + 261 313,10 €

**BUDGET EAU :**

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif 2024,

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : 86 381,24 €,

Les restes à réaliser étant de 0,00 €, le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à 0,00 € correspondant au besoin de financement réel, Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de 152 716,67 €,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N – 1	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture 2024
<b>Investissement</b>	83 464.67 €	2 916.57 €	<b>86 381.24 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	142 870.98 €	9 845.69 €	<b>152 716.67 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>226 335.65 €</b>	<b>12 762.26 €</b>	<b>239 097.91 €</b>

**Affectation du résultat de fonctionnement :**

- ➔ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) 0,00 €  
(correspondant au besoin de financement réel)
- ➔ Solde disponible en report à nouveau créateur + 152 716,67 €  
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

**Résultat d'investissement (excédent) :**

Compte 001 en recettes d'investissement : + 86 381,24 €

**Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :**

- Comptes administratifs de la commune + comptes de gestion fournis par le SGC de SARREBOURG.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION**

**N° 7 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (PRINCIPAL ET ANNEXE EAU) DE L'ANNÉE 2025**

Monsieur le maire commente en détails les propositions de budgets :

- **le budget principal** s'équilibre à hauteur de 929 000,00 € en section de fonctionnement et à hauteur de 391 000,00 € en section d'investissement,

- **le budget eau** s'équilibre à hauteur de 168 200,00 € en section d'exploitation et à hauteur de 91 381,24 € en section d'investissement,

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve tour à tour les budgets présentés par le Maire.

Le Maire présente ensuite la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025. Ce document codifié par l'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales retrace les principales informations financières du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il doit être joint aux documents budgétaires et s'applique à l'ensemble des communes quelle que soit leur strate démographique.

**Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :**

- Documents préparatoires de 13 pages + bilan financier de l'Espace Culturel + tableau des dépenses des écoles + note de présentation.

/

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**N° 8 : ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la liste des créances non réglées transmise par le SGC de SARREBOURG.

Cette liste concerne une créance de 2018 d'un montant de 580,00 € et deux créances minimales de 2023 où les seuils de poursuites ne peuvent se faire pour un montant de 12,10 €. Il nous demande d'admettre en non-valeurs la somme totale de 592,10 €.

Après exposé du Maire et suite à la demande du comptable du SGC de SARREBOURG, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur un montant de 592,10 €, somme qui est inscrite au budget primitif 2025 au compte 6541,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette admission en non-valeur.

**Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :**

- Documents reçus par le SGC de SARREBOURG.

/

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**N° 9 : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SECTION 5, PARCELLE 27 (USOIR COMMUNAL)**

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi d'une demande d'achat concernant une parcelle (usoir communal) situé devant le 47, Grand rue.

Madame Christelle FRITSCH, épouse de Monsieur Francis FRITSCH a quitté la salle avant le débat et le vote.

Il a été sollicité par Monsieur et Madame Francis FRITSCH, propriétaire de la maison sise 47 Grand rue 57370 DANNE ET QUATRE VENTS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de vendre le bien immobilier cadastré comme suit à Monsieur et Madame Francis FRITSCH :

Section	Parcelle	Surface (ares)
5	27	0,95

- de fixer le prix de vente à 800,00 € l'are, soit un total 760,00 € (800,00 € x 0,95 ares)
- que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer les papiers résultant de cette vente.

**Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :** Courrier du 27/01/2025 pour la demande d'achat du terrain.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION**

**N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION AMBITION MOSELLE : AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET AIRE DE FITNESS À L'ESPACE CULTUREL DANS UN CADRE DE VIE NATUREL**

Monsieur le Maire expose que le projet :

**« Aménagement d'une aire de jeux et aire de fitness à l'Espace Culturel dans un cadre de vie naturel »**

dans le but de développer les activités sportives des élèves des écoles communales, des associations, des enfants de la commune et des personnes louant l'Espace Culturel.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base des devis de la société HUSSON INTERNATIONAL de LAPOUTROIE :

- pour l'aire de jeux à 50 574,65 € HT, soit un TTC de 60 689,58 €.
- pour l'aire de fitness à 30 367,98 € HT, soit un TTC de 36 441,58 €.

Devis de la société DIEBOLT de MARMOUTIER :

- pour la mise en place d'arbres fruitiers, décoratifs et un chemin d'accès piétonnier à 17 500,00 € HT, soit un TTC de 21 000,00 €.

**Soit un total pour les 3 devis de 98 442,63 € HT, soit un TTC de 118 131,16 €.**

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention AMBITION MOSELLE.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le plan de financement, comme suit :

COUT H.T.	98 442,63 €
COUT T.T.C.	118 131,16 €
Subvention DETR/DSIL : escomptée 30 %	29 532,79 €
Subvention GRAND EST : escomptée 20 %	19 688,53 €
Subvention AMBITION MOSELLE : escomptée 20 %	19 688,53 €
A la charge de la commune : fonds propres en H.T	<b>29 532,78 €</b>

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 98 442,63 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention AMBITION MOSELLE,
- **PRÉCISE** que les montants nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2025,
- **SOLLICITE** la subvention AMBITION MOSELLE,
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

**DIVERS ET COMMUNICATIONS :**

- Monsieur Alain VALENTIN, adjoint au Maire présente le bilan de l'Espace Culturel concernant l'année 2024. Le bilan est positif, malgré les charges d'électricité qui augmentent (les consommations restent identiques aux années précédentes, mais le coût a augmenté). Les locations sont stables, plus de locations des habitants de la commune, prévisions à ce jour de 35 locations pour cette année. Le Maire le remercie, ainsi que son épouse pour tout le travail effectué dans la salle après chaque location, pour la bonne gestion, et également pour les très bonnes relations entretenues avec les associations et les privés.

- Remerciements à tous les Conseillers qui ont aidé pour la réunion des Maires de l'Arrondissement le samedi 8 mars.

- Remerciements au Président de l'association des Arboriculteurs et tous ses membres pour la 3<sup>ème</sup> édition de la bourse aux greffons. C'est une totale réussite qui prend de plus en plus d'ampleur et qui fait connaître notre commune. Bravo également au Conseil Local des Jeunes et tous les bénévoles pour l'aide lors de cette manifestation.

- Mise en place d'un bac bio-déchets rue du Roth : la commune a signalé par appel téléphonique et par mail que le bac débordait. On attend la vidange .... Monsieur le Maire fait savoir que les habitants seront dotés de seaux, et qu'il y aura 2 bacs supplémentaires mis en place dans notre commune (un à côté du cimetière, et l'autre dans le chemin qui descend au niveau de la lagune) dès que le budget sera voté.

- Suite à 2 tentatives et d'un cambriolage au courant du mois de février, de jets de pierres sur une maison d'habitation, Monsieur Fabrice SANTIAGO, Conseiller Municipal réalise une tournée avec un gendarme de la Brigade de PHALSBOURG auprès de tous les habitants de la commune. Il y a des démarcheurs dans la commune qu'on ne peut pas gérer, mais dès que la commune a connaissance d'un quelconque porte-à-porte, c'est mis en ligne sur l'application PANNEAU POCKET. Le but de la tournée est que :
  - les habitants n'ouvrent pas leur porte à des gens qu'ils ne connaissent pas, en sachant qu'il est plus prudent d'ouvrir une fenêtre qu'une porte.
  - que le maximum d'habitants installent PANNEAU POCKET afin d'être informés au plus vite en cas de vol, démarchage, etc...
- Depuis une quinzaine de jours, des pompiers de toute la Moselle effectuent des stages dans le secteur de PHALSBOURG-DANNE ET QUATRE VENTS. La première semaine a été consacrée à l'aspiration au niveau du canal, dans les rivières, dans les cuves (entre autres les 2 sur notre ban communal situés une rue du Roth et l'autre à Bonne Fontaine). Pour la semaine dernière, le thème était les feux de forêt. Les pompiers sont rentrés dans la forêt rue du Stade et ont bloqué la circulation de cette rue. Un habitant de la commune a insulté le Chef de Corps de PHALSBOURG car il ne pouvait pas passer, les gendarmes ont dû intervenir pour le calmer.
- Chasse : Suite aux derniers relevés établis par le fonds départemental des dégâts de sangliers qui font état de 8,62 ha détruits à Phalsbourg et 9,59 ha à DANNE ET QUATRE VENTS, une réunion a été organisée le 26 février à la ferme FRITSCH à PHALSBOURG en présence de membres de la Fédération Départementale des chasseurs de la Moselle, des chasseurs de PHALSBOURG et DANNE ET QUATRE VENTS, des agriculteurs concernés. Il a été décidé que si les chasseurs n'arrivaient pas à faire baisser le nombre de sangliers, la fédération prendrait la main pour organiser des battues administratives. En cas de carence avérée dans la régulation des sangliers, l'autorité administrative apprécie l'opportunité d'une battue et décide du temps, du lieu et des conditions de réalisation. Une battue administrative peut intervenir en dehors des périodes d'ouverture générale de la chasse et en zone urbaine.
- Le Conseil Local des jeunes reconduit le tournoi organisé l'année dernière en collaboration avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la commune. La date retenue est le 14 juin.
- La responsable du périscolaire souhaite organiser une nuitée cabane le 4 avril prochain. La commune n'ayant pas d'autorisations d'hébergements, cette soirée consistera en une veillée avec jeux jusqu'à 22 h 30 environ.
- La séance a été levée à 20 heures 45 minutes.

<b>Jean-Luc JACOB, Maire</b>	
<b>France MALYK, secrétaire de séance</b>	